



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 117732

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le recul de la francophonie dans le domaine du tourisme. En effet, durant des années, si l'anglais était usuellement la première langue utilisée à travers le monde par les publications, le français était en 2e ou 3e position. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir le français disparaître de certaines brochures et traductions, ou sinon n'apparaître qu'en 5e ou 6e position, ce qui constitue tout de même un grave recul de notre langue dans le domaine du tourisme. Cette rétrogradation mériterait donc d'être soulignée auprès des «grands tour opérateurs», pour leur rappeler la présence d'un grand nombre de francophones dans leur clientèle éventuelle, tout à la fois en France et dans la communauté française expatriée. Cette traduction en français serait donc une nécessité, pour travailler avec un public client de notre pays. Cette exigence serait rappelée par nos autorités dans leurs contacts contractuels, les conclusions de conventions d'homologation de sociétés ou de destinations. Cette obligation de l'usage du français serait aussi systématisée sur tous les documents, de sociétés compagnies et agences voulant travailler sur la France ou avec des français. Il lui demande donc s'il compte retenir cette proposition, en inter ministérialité avec le ministre du tourisme.

Texte de la réponse

Promouvoir le français et la culture française dans le monde est une priorité partagée par le ministère de la culture et de la communication et le secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation. Le ministère de la culture et de la communication oeuvre, par l'intermédiaire de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), à garder vivante, fonctionnelle et efficace, une langue partagée par près de 220 millions de personnes dans le monde. Il est chargé de veiller à son emploi dans les différentes circonstances de la vie sociale et, le cas échéant, de répondre à des besoins d'expression que ne satisfait pas l'état actuel de la langue en prenant des initiatives de caractère terminologique pour maintenir « en état d'exercice » la langue française. C'est ainsi que la DGLFLF a publié en décembre 2007 un fascicule intitulé Vous pouvez le dire en français sur le thème du voyage, composé de termes recommandés par la commission générale de terminologie et de néologie, également publiés au Journal officiel. Mais il apparaît nécessaire de lancer une réflexion interministérielle sur la place du français dans le domaine du tourisme, où la France occupe la première place mondiale par le nombre de visiteurs accueillis dans notre pays. La DGLFLF saisira le secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, afin d'envisager les actions propres à conforter la situation de la langue française dans un secteur stratégique, où il importe que les publics francophones soient servis dans « leur » langue, afin de ne pas décourager ceux qui ont fait l'effort de l'apprendre ou militent en faveur de son rayonnement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117732

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9683

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 512